

RAPPORT N° 165

Luna Classics - Demande d'un crédit d'investissement de CHF 265'000.- et d'un crédit supplémentaire de CHF 60'000.- pour la venue à Nyon d'un festival prestigieux

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission, composée de Madame Roxane Faraut-Linarès et Messieurs Philippe Beuret, Patrick Buchs (excusé), Alexandre Démétriadès, Robert Jenefsky, Christian Udasse, Pierre Wahlen et David Saugy s'est réunie le 29 avril 2014.

La commission remercie Madame Stéphanie Schmutz, Municipale et Messieurs Daniel Rossellat, Syndic et Olivier Mayor, Municipal pour leurs explications et leurs réponses à nos questions.

INTRODUCTION

La Municipalité de Nyon a été approchée par les organisateurs du festival de musique classique « St-Prex Classics », afin d'envisager la possibilité que ce dernier puisse se tenir dans notre ville. Après une analyse de faisabilité menée avec les services communaux concernés, elle a pris la décision d'entrer en matière et présente ce préavis afin d'obtenir de notre Conseil les ressources nécessaires à l'accueil de ce festival, ceci sans surenchère par rapport à la situation à St-Prex qui l'accueille aujourd'hui.

Le Préavis 165 se divise en trois demandes :

Subvention d'investissement de CHF 200'000.- pour les travaux d'amélioration de l'infrastructure

La Luna, un prototype de théâtre mobile hémisphérique développé conjointement avec l'EPFL a déjà été utilisé deux années. La fondation qui est propriétaire de cette installation unique doit effectuer un certain nombre de modifications et d'améliorations découlant de l'expérience acquise lors de son utilisation, budgétisées CHF 900'000.- Il était prévu que la commune de St-Prex prenne en charge, sous forme de versement unique, une partie de cet investissement, à savoir CHF 200'000.-. Le déménagement du festival à Nyon justifierait que la Ville de Nyon se substitue à elle.

Crédit d'investissement pour la mise en place des ancrages, CHF 65'000.-

La commune de Nyon devrait prendre à sa charge l'installation des ancrages nécessaires à la fixation de la structure Luna sur la place du château. Le montant demandé pour ces travaux est comparable au coût des mêmes ancrages à St-Prex. Ils seront le plus discrets possible lorsqu'ils ne seront pas utilisés. Seule l'incertitude de la nature exacte du sol pourrait induire une variation de l'ordre de 5% du coût des travaux.

Subvention pour l'organisation du festival « Luna Classics » à Nyon à hauteur de CHF 60'000.- par an

Comme pour l'amélioration de Luna, ce montant équivaut à la subvention versée et aux prestations fournies par la commune de St-Prex. Comme le précise le préavis, il s'agit de CHF 35'000.- de subvention monétaire et de CHF 25'000.- de subvention non-monétaire correspondant aux prestations fournies par les services communaux, à l'exclusion des prestations de la police qui ne sont jamais facturées aux organisateurs de telles manifestations. Cette subvention représente environ 1% du budget culturel de notre ville.

Dans le cadre de la séance, la commission s'est notamment arrêtée sur les points suivants :

Raison du départ de la commune de St-Prex

C'est la direction du festival qui a approché la Municipalité afin de connaître la possibilité de déménager le festival à Nyon. Les raisons données à la commission sont, sans ordre d'importance, les suivantes :

- Capacité de développement limité dans le Bourg de St-Prex
- Besoin d'une offre plus étendue en hôtellerie et restauration
- Recherche d'un cadre similaire à celui de St-Prex
- Faire partie du Concept « Nyon ville des Festivals »
- Meilleure desserte en transports publics

Nécessité de l'urgence

Le Festival était en attente d'une décision du Tribunal Fédéral, qui a été rendue en sa faveur dernièrement, tout en dialoguant avec les autorités de St-Prex depuis le début de l'année sur un probable déménagement. Les réflexions qui ont mené à l'idée du déménagement, couplées à la demande de fonds adressée à la commune hébergeant le Festival dans le futur, rendent plus cohérent ce changement de lieu cette année déjà.

Garantie en matière de sécurité

Comme toute manifestation, le festival doit remplir toute les exigences légales cantonale et communale en matière de sécurité. La localisation de la structure sur la place du château restreignant son accès, notamment au service du feu pour engager des moyens lourds, une solution a été trouvée afin de garantir l'intervention en cas de sinistre.

Pérennité du Festival

Même si en toute logique un tel festival ne déménage pas toute les années, la Municipalité signerait une convention avec le comité d'organisation, afin notamment de prévoir un remboursement au pro-rata des sommes consenties en cas de départ prématuré. Il va sans dire qu'il est souhaitable que cette collaboration dure et perdure à l'instar des autres festivals nyonnais.

L'emprise sur la place du château

Le Festival se déroulant sur deux week-ends et nécessitant 3 semaines d'installation pour la logistique, l'occupation de la place sera donc de 5 semaines au total. Les concerts ayant lieu en soirée, les accès à la place, à la terrasse du château et aux salles de réunion seront garantis en dehors des périodes musicales.

Problèmes de voisinage

Comme évoqué plus haut, le Festival a reçu une décision du TF en sa faveur quant à des problématiques de voisinage. Selon nos autorités, même si les mécontentements sont inévitables, deux éléments principaux laissent croire que la même problématique ne sera pas rencontrée à Nyon du moins dans la même proportion, Le centre-ville de Nyon est à l'accoutumée plus animé que le Bourg de St-Prex et notre administration communale a plus l'habitude de désamorcer ce genre de conflit.

Pour la population nyonnaise

Même si les prix des places pour ce genre de manifestations n'est pas à portée de toutes les bourses, les documents reçus font ressortir, pour 2013, la gratuité de 29 concerts sur 43 et la participation de 700 écoliers de la région. De plus il est envisagé d'organiser un concert de bienvenue à l'attention de nyonnais.

Calendrier

Cette année, deux Festivals se chevaucheraient sur un week-end. Il ne serait pas possible de changer de dates, les organisations ayant déjà bien avancé de part et d'autre. Cette expérience permettrait toutefois aux 2 organisateurs de se mettre à table afin d'analyser la situation et de se coordonner différemment les années suivantes. La commission souhaite que la Municipalité soit très attentive à la cohabitation des deux festivals.

CONCLUSIONS

« Une belle opportunité pour notre ville, un plus pour les Nyonnaise et Nyonnais », ainsi pourrait être résumé ce projet. Si certains parleront de précipitation, nous préférons parler de rapidité. Il fait sens d'accueillir cette manifestation dans notre ville qui viendrait, étoffer de manière optimale le concept « Nyon ville de Festivals » par une manifestation de musique et de danse classique de très haut niveau, déjà très bien établie après 9 ans d'existence.

C'est donc une commission unanime et satisfaite d'avoir reçu des réponses à l'ensemble de ces questions qui vous recommande d'accueillir ce projet avec le même enthousiasme qu'elle.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Nyon

vu le préavis N° 165 concernant la demande d'un crédit d'investissement de CHF 265'000.- et d'un crédit supplémentaire au budget de CHF 60'000.- pour la venue à Nyon d'un festival prestigieux,

ouï le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'octroyer un crédit de subvention d'investissement de CHF 200'000.- pour les travaux d'amélioration de l'infrastructure « Luna » ; ce montant sera porté en augmentation du compte N° 9165.01 – *Subventions et participations d'investissements à amortir* - dépense amortissable en 5 ans ;
2. d'octroyer un crédit de CHF 65'000.- pour la réalisation des fondations de cette structure ; ce montant sera porté en augmentation du compte N° 9143.20 – *Dépenses du patrimoine administratif* – dépense amortissable en 5 ans ;
3. d'octroyer un crédit complémentaire de CHF 60'000.- à titre de subvention pour l'organisation du festival « Luna Classics » à Nyon ; ce montant sera porté au compte N°153.3653.00 - *Subventions activités locales* - du budget 2014 et des années suivantes.

La Commission

Roxane Faraut-Linarès, Philippe Beuret, Patrick Buchs, Alexandre Démétriadès, Robert Jenefsky, Christian Udasse, Pierre Wahlen, David Saugy (Président rapporteur).